

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 septembre 2019

Membres présents : Michel Seveyrac, Jacqueline Balazun, Bernard Bonin, Samuel Bonin, André Jouve, Christian Métaireau.

Membre excusé : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.
Jérôme Montéremal, procuration donnée à Christian Métaireau
Christiane Coppé, procuration donnée à Jacqueline Balazun.

Ordre du jour : Ouverture de séance à 20h30.

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de supprimer de l'ordre du jour, le point 12 : « mise en non valeur », et la décision modificative du Budget M14 du point 9. L'ensemble des conseillers accepte cette demande.

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification de ce Procès Verbal du 26-07- 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation du secrétaire de séance :

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

3- Cession pour classement en voie communale, parcelle A303 :

Cette parcelle concerne le chemin qui relie la départementale au lieu-dit « Les Mages ». Elle a été créée « à l'époque » pour la réalisation de ce chemin, mais est restée propriété privée. Le Propriétaire souhaite céder gracieusement cette parcelle à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition et le classement de cette parcelle en voie communale.

4 Remboursement facture ligne téléphonique école, à un élu :

Lors de la mise en service de la ligne téléphonique de l'école, avec la Sté « Bouigues », suite à un impayé, Maxime Seveyrac avait dû se porter référent. A ce titre la Sté Bouigues ne pouvait recevoir de mandat de la mairie. Maxime Seveyrac a donc dû régler lui-même cet arriéré afin de pouvoir faire rétablir la ligne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de cette facture, d'un montant de 102.79€ avec le Budget général M14 à ce conseiller municipal.

5 Frais de déplacement conférence Kenneth WHITE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement à monsieur Bigeard Bernard, de frais de route (péages et carburant) d'un montant de 135.35€ pour les deux intervenants de la conférence avec M. Kenneth White, qui a eu lieu cet été.

6 Prise en charge facture EDF du SICV :

Suite à l'arrêt de la comptabilité du « Centre intercommunal du Canton de Valgorge » qui va être dissout, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le règlement par la commune d'une facture de consommation d'électricité de la Médiathèque, d'un montant de 258.93€.

La mairie va faire des démarches auprès de la CDC et des autres communes du SICV pour une répartition de cette facture.

7 Convention CSRI :

Cette convention est le résultat d'un long travail entre la présidente du CSRI, son directeur et Samuel Bonin, conseiller municipal. Elle précise dans les détails les règles de fonctionnement et de financements des salariés et des fournitures du CSRI mis à disposition de la mairie pour les temps de garderie municipale, de cantine, de coordination de la cantine et suivi administratif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature par le maire de cette convention.

8 Vente parcelle au Mazel pour construction garage :

Michel Seveyrac, le maire nous précise que le permis demandé par la mairie pour la construction de ce garage vient d'être accordé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la vente du terrain nécessaire à la construction du garage à monsieur Godard Sylvain, selon les modalités précisées dans la délibération n°16 de la réunion du 27-04-2019 : 15€ le m2. Seules les surfaces utilisables seront facturées. Il est rappelé que les frais d'étude du projet ainsi que des frais de déplacement de conduites d'eau sont importants et à la charge de la commune.

En ce qui concerne la réalisation de la future station service par la mairie, Michel Seveyrac et Bernard Bonin nous précisent que la consultation des entreprises devrait se faire début novembre, le choix des entreprises en décembre pour un début des travaux possible en février.

9 Décisions Modificatives M49:

Suite à une annulation de titre sur ce budget de l'eau, il manque 200€ à l'article 673, que l'on prend à l'article 618.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de ce budget.

10 Inscription au Budget, projet photovoltaïque :

Suite au conseil de la personne du SDE (Syndicat Départemental de l'Energie), qui nous accompagne dans ce projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école, du commerce et du centre social et en accord avec M. le percepteur de Joyeuse, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un budget annexe au budget général pour ce projet. Ce budget est souhaitable principalement par rapport à la TVA sur la revente de l'électricité et il permettra plus de clarté par rapport au B.G.

11 Stagiairisation agent administratif :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste de secrétaire comptable de catégorie C, sur la base de 32h. Notre secrétaire actuellement sur un poste de contractuel, va être stagiaire pendant un an avant d'être titularisé, en principe dans un an.

13 Groupement de mission d'assistance DUERP avec la CDC :

La CDC (communauté de communes) propose aux communes qui le souhaitent un appel d'offres groupé auprès d'un bureau d'étude, pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à ce groupement d'assistance, avec la CDC.

14 Réservation »l'Ardéchoise » 2020 :

L'organisation de « l'Ardéchoise » nous demande à nouveau pour le prochain passage à Valgorge de la course le 19 juin 2020, la réservation du gîte d'étape avec un tarif préférentiel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réservation du gîte, au tarif habituel de 15€ par nuitée, en précisant que la commune souhaite être avertie quelques jours avant la course du nombre de personnes qui occuperont le gîte.

15 Convention ACCA (vestiaire camping) :

Michel Seveyrac nous présente la convention qui régit la mise à disposition à la société de chasse de Vagorge (ACCA), des vestiaires communaux entre le terrain de camping et le terrain de foot, à Murette. Plusieurs conseillers municipaux soulignent les nuisances principalement sonores liées à la proximité de l'aire naturelle de camping, de plus en plus utilisée en automne.

Une concertation avec les responsables des chasseurs est souhaitée. Aucune décision n'est prise ce jour par rapport à cette convention.

16 Devis mise aux normes électriques camping :

Jacqueline Balazun nous présente un devis de l'entreprise Bataglia Christian, d'un montant de 837.06€ pour la mise aux normes de l'installation électrique du camping, avec pose d'un différentiel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis en demandant à M. Bataglia, pour le même tarif, le branchement d'un sous-compteur modulaire pour l'alimentation du mobil-home.

17 Arrêts permanents : limitation vitesse et stationnement réglementé :

Michel Seveyrac propose un arrêté municipal limitant la vitesse à 30km/h, sur le chemin d'accès à l'aire d'atterrissage des parapentes au « Chambon », à partir des conteneurs « poubelles » jusqu'à la zone d'atterrissage.

Il nous propose également de prendre un arrêté municipal pour interdire le stationnement de véhicule sur la partie communale de l'aire de retournement du bas du village de Valgorge, future « place de la Beaume ». Une place « handicapé » sera cependant matérialisée et les arrêts de 30 minutes maximum seront autorisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ces deux arrêtés.

18 Devis travaux logements communaux :

Suite au passage de l'organisme « SOLHIA » au niveau de l'appartement communal au dessus du salon de coiffure (ancienne maison Martin), Jacqueline Balazun nous présente deux devis d'entreprises pour la réalisation de travaux « urgents », en nous précisant qu'une réfection globale de cet appartement sera à envisager dès que possible.

-Devis de l'entreprise de plomberie « Valsane », d'un montant de 1641.72€ pour la reprise de la salle de bain, avec pose d'une douche et pose d'un robinet d'arrêt de l'alimentation dans l'appartement. (avec reprise de l'installation existante).

-Devis de M. Richard Jacky de 870€ pour la réfection du plancher de la salle de bain, changement d'un « passoir de fenêtre » et réfection du plancher d'une chambre. Ce devis ne comprend que la main- d'œuvre, les matériaux seront facturés directement à la commune par le fournisseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux devis.

19 Devis SIVTA :

Au fond du village de Chastanet, une propriété reçoit toute les eaux d'écoulement de pluie de la route. Pour pallier à ce déversement, Michel Seveyrac nous présente un devis du SIVTA de 2084€ prévoyant la création d'un talus avec plan incliné sur 120mètres de long avec création d'un bourrelet et d'une « cunette » renvoyant l'eau dans le ruisseau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis du SIVTA.

Michel Seveyrac et Christian Métaireau nous rappelle ensuite le problème de non-conformité du sol au niveau du portique de l'école et de l'accès et réception du toboggan.

Plusieurs alternatives sont possibles :

- Un décaissement fait par les employés communaux et pose de sable avec structure bois pour délimiter, pour un montant hors main d'œuvre de 692.63€ HT
- Un décaissement fait par les employés communaux et pose de gravier avec structure bois pour délimiter, pour un montant hors main d'œuvre de 957.79€ HT.
- La réalisation d'une dalle béton puis pose de dalles amortissantes

Devis du SIVTA de 1856€ TTC pour la réalisation de la dalle béton et 3840€ TTC pour la fourniture et pose des dalles amortissantes.

Devis de 1748.40€ TTC de l'entreprise « Comat et Valco » pour la fourniture de dalles pleines et de 1444.80€ TTC pour la fourniture de dalles avec dalles de coin en pourtour.

La surface comptabilisée pour ces devis est de 32m², sachant que la longueur réglementée de la balançoire est de 7.70m et largeur du portique de 3.10m.

La majorité des conseillers municipaux s'oriente plutôt vers la solution paraissant plus définitive, propre et sécurisante des dalles amortissantes sur dalle béton, mais souhaite que soient réétudiées les surfaces par rapport aux normes, pour faire diminuer le coût. La décision est donc reportée.

Clôture de la séance à 23h.